

## Compte rendu du Conseil d'école du 17 février 2025

### Présents :

Madame TOURTELIER Directrice de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame OUDART Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Madame MAZZILLI Enseignante, Madame LE BARRILLEC, Adjointe aux affaires scolaires, Monsieur BOSSEZ, Directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, Secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, Directeur du périscolaire, Madame JAY-VERGNES Représentante des parents, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame DAMIEUX représentante des parents, Madame BRISSON représentante des parents, Madame ROCHE Représentant des parents.

### Excusés :

Madame MOREL, Inspectrice de l'Education Nationales de la circonscription Grenoble 5, Monsieur BONNET, Maire de Montbonnot-Saint-Martin, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame FOUREL Enseignante, Madame CHAIX Représentant des parents, Madame TEMPLIER suppléante.

### **1) Phare, laïcité, PIX, les nouveaux programmes:**

#### **a) Les nouveaux programmes ont été revus dans plusieurs domaines :**

**EMC :** Le [nouveau programme d'enseignement moral et civique](#) est paru au BO du 13 juin 2024.

Il rentre en application progressivement au cycle 2 : au CP à la rentrée scolaire 2024-2025 ; au CE1 à la rentrée scolaire 2025-2026 ; au CE2 à la rentrée scolaire 2026-2027.

**Mathématiques, français :** De nouveaux programmes pour les cycles 1 et 2 sont publiés au BO du 31 octobre 2024. **Ils entreront en application à la rentrée 2025.** ([Programme de français du cycle 2](#) ; [Programme de mathématiques du cycle 2](#) )

Des **livrets d'accompagnement pour chaque année** destinés à proposer des exemples de mise en œuvre du programme (séquences, activités, projets, etc.) sont en cours de production.

Pour le cycle 3, les programmes sont parus, ils sont encore en cours de validation et réajustement.

La recommandation de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux est toujours actuelle.

**Sciences, cycle 3 :** En 2023, il y a également eu une nouvelle version du programme de sciences et technologie pour le cycle 3.

#### **b) Nouveau programme EVAS:** éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire.

Destinée à tous les élèves et désormais encadrée par un programme national adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 30 janvier 2025, l'EVAS prendra désormais la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée, dès la rentrée de septembre 2025.

**En complément du rôle des parents des élèves,** les professeurs devront porter ces enseignements dans un cadre qui peut être interdisciplinaire, avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale, qui jouent un rôle essentiel grâce à leur expertise.

Pas d'intervention de l'infirmière scolaire du collège car, elle n'a plus de disponibilité du faite de son grand secteur d'intervention.

Cette éducation, favorisant le respect de soi et d'autrui, se fonde sur les principes et les valeurs de la République, parmi lesquelles l'égalité, l'accès de tous à l'éducation et la laïcité. Les principaux objectifs de ce programme sont : l'égalité entre les femmes et les hommes ; la lutte contre les discriminations ; l'éducation au principe du consentement ; la prévention des différentes formes de violences, notamment sexistes et sexuelles.

Cet enseignement nécessite de s'adapter à l'âge et à la maturité des élèves. **Dans le premier degré (école maternelle et élémentaire), l'éducation à la vie affective et relationnelle** est axée sur le développement de l'enfant et des relations sociales. Elle aide les enfants à comprendre les transformations de leur propre corps et celui des autres, à développer le respect de l'intimité et des droits de chaque personne, et à poser les bases d'une citoyenneté éclairée.

- **Exemples de mise en œuvre :**

- Distinguer ce qu'il est acceptable de garder pour soi d'une situation à signaler (par exemple, un danger ou une violence), en étudiant un album jeunesse.
- Comprendre le concept de consentement, sans aucune dimension sexuelle, en organisant des ateliers participatifs, autour de situations du quotidien, quelques exemples : *"Est-ce que je peux m'asseoir à côté de toi ?"*, *"Est-ce que je peux te prendre la main ?"*, *"Est-ce que je peux te prendre dans mes bras pour te consoler ?"*.

Cette éducation vise également à développer des **compétences psychosociales** essentielles à la construction de la vie sociale. Des compétences telles que l'empathie, la gestion des émotions, et la communication efficace sont au cœur de cette démarche éducative. Ces compétences permettent aux élèves de mieux comprendre et gérer leurs relations, de favoriser une communication respectueuse et d'installer des comportements propices à des échanges sains. Elles contribuent à la construction de relations fondées sur l'égalité et le respect mutuel, et permettent aux élèves de développer une meilleure intelligence émotionnelle au sein de leur environnement scolaire et social.

Enfin, cette éducation met l'accent sur l'**acquisition de valeurs républicaines** essentielles à la vie commune. L'estime de soi, le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, ainsi que le respect des lois et des droits humains, sont au cœur des objectifs de cette éducation. Cette démarche permet ainsi de renforcer les valeurs de solidarité, de respect et de responsabilité, qui sont des fondements essentiels de la République et du vivre-ensemble.

C'est pourquoi ce programme, rejoint l'EMC et peut être interdisciplinaire.

c) Phare :

Phare est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative.

Qu'est-ce que le harcèlement à l'école ? Le harcèlement à l'école se définit comme une violence répétée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique dès lors que le même élève subit cette violence. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se trouvent et se retrouvent, que ce soit, notamment, dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne et dans les boucles de messageries électroniques.

En tant que parent, il est important d'être attentif à un changement de comportement de son enfant (isolement, baisse d'estime de soi), communiquer régulièrement. Mais aussi, surveiller le temps passé sur les réseaux sociaux et avoir une vigilance sur le contenu visionné par son enfant.

Des séances d'enseignements sont dédiées spécifiquement tout au long de la scolarité des élèves :

- Passation du questionnaire d'autoévaluation anonyme du CE2 au CM2
- Sensibilisation des élèves autour de séances dédiées
- **Projet de recherche APACHES.** Deux binômes d'étudiants en Service Sanitaire (SESA) sont intervenus pour réaliser des ateliers TEAL (Tous Epanouis A l'Ecole), en lien avec l'UGA, pour développer l'écoute, l'empathie, les CPS, l'entraide, les comportements solidaires et inclusifs, autour de la thématique du harcèlement.
- Interdisciplinarité avec EMC notamment : les messages clairs pour apprendre à communiquer, le

développement du lexique autour des émotions pour apprendre à s'exprimer, développer l'empathie.

A l'école, les situations sont traitées via la méthode de la préoccupation partagée.

C'est une approche non blâmante, car on constate que les sanctions intensifient les brimades et c'est l'objectif inverse qui est recherché.

Cela prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec la cible et le intimidateurs. Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. Cette méthode se met en place sur un temps court, elle se base sur le respect des personnes, sur une confiance faite aux élèves en leur capacité à mettre fin à l'intimidation et développe le souci de l'autre. Si toutefois cela ne fonctionnait pas, des sanctions pouvant aller jusqu'au changement d'école pour l'intimidateur, pourraient être décidées.

Une situation a été traitée depuis le début de l'année et a montré son efficacité.

De façon générale, plus les situations sont prises en charge très tôt (que ce soit pour du harcèlement ou d'autres faits par exemple des gestes de violence), plus les solutions sont efficaces. L'équipe enseignante et la directrice basent leur travail essentiellement sur une communication de proximité avec les familles.

Thomas Gaudron remercie la directrice, car les situations sont gérées de façon commune. La continuité du temps de l'enfant est pris en compte et les décisions ou observations sont partagées et travaillées ensemble.

#### d) Laïcité :

L'équipe enseignante a bénéficié d'une formation de 6h et a organisé une programmation sur ce thème selon l'âge des enfants.

**La laïcité est un principe constitutionnel qui organise la vie de l'École** à travers des enseignements, la laïcité des personnels et la transmission à tous les élèves des valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité. **Les règles d'application du principe de laïcité sont** valables dans toutes les activités scolaires, dans et hors l'École (sorties notamment). En classe, **l'élève doit développer la notion de civisme**, la laïcité est une notion centrale pour la formation de la personne et du citoyen.

Chaque année, des actions éducatives favorisent l'implication des élèves dans cet apprentissage citoyen :

La charte de la laïcité est présentée en mettant la focale sur quelques articles adaptés à l'âge des enfants. Des thèmes transversaux sont travaillés en lien avec la laïcité et les situations de la classe : respect des autres et des différences, respect des règles du vivre ensemble, non à la violence, égalité fille/garçon, savoir écouter et communiquer, les messages clairs, exprimer ses émotions et ses besoins, la liberté d'expression. En CM2, un lien est réalisé avec le programme d'histoire.

#### e) PIX :

Le CRCN est le cadre de référence des compétences numériques à l'école élémentaire. Il peut être travaillé en lien avec l'éducation aux médias et à l'information.

Les élèves doivent être en capacité de réaliser par exemple, une recherche en ligne, sauvegarder un fichier, trier des données dans un tableur, utiliser un traitement de texte, avoir des notions de protection des données, etc...Au collège et au lycée les élèves travaillent ces compétences à l'aide d'une application : PIX. C'est un parcours qui évolue en fonction des compétences développées par les élèves. Une note est attribuée et un niveau minimum doit être atteint en fin de lycée. PIX va certainement être mis en place progressivement au cycle 3, en CM dans les années à venir. Les élèves peuvent travailler de chez eux, car c'est une plateforme en ligne.

Reste à réfléchir à un usage raisonné des écrans, tout en développant les compétences numériques, c'est

un équilibre à trouver.

PIX propose aussi des questionnaires à destination des parents qui souhaitent rester informés sur ces questions : bien vivre le numérique à la maison le cyber harcèlement, le contrôle parental, les jeux vidéo, les réseaux, le numérique à l'école. <https://pix.fr/parents>

A l'école du Tartaix cette année, les CM1 et CM2 ont passé le permis internet avec l'intervention de la gendarmerie.

Pour permettre aux élèves l'acquisition du CRCN, l'équipe enseignante espère vivement que les ordinateurs en attente d'être installés et mis à jour, puissent l'être rapidement. La mairie doit apporter prochainement une réponse sur ce point.

Conclusion : Tous ces éléments du programme scolaire sont à inclure dans les apprentissages au cours de l'année. S'ajoutent à cela, l'EPS, le développement durable, les sciences, l'anglais, l'histoire, la découverte du monde et les arts. C'est pourquoi nous travaillons souvent de façon transversale en mettant l'accent sur un projet qui inclura les différentes disciplines. Exemple : le Vendée globe.

La directrice rappelle également que les thèmes autour du savoir vivre ensemble et « faire société », (harcèlement, laïcité, etc..), sont traitées à l'école par les enseignantes, mais cela ne se substitue pas au rôle essentiel des familles sur ces thèmes et au rôle modélisant des parents. A l'école nous avons des actions complémentaires aux valeurs transmises avant tout dans les familles.

## **2) Evaluations nationales CP, les livrets scolaires :**

Les évaluations nationales de janvier en CP :

L'école obtient de bons résultats équivalents ou supérieurs aux seuils de l'académie ou de la France dans tous les items, sauf reconnaître les différentes écritures d'une lettre et écrire les nombres entiers. Ces points retiennent notre attention et seront retravaillés en lien avec la maternelle. La liaison avec la maternelle est régulière depuis plusieurs années ce qui a permis de faire évoluer positivement les compétences en résolution de problème et autour du nombre.

A la suite de ces évaluations, des rendez-vous ont pu être proposés par les enseignantes.

Les livrets scolaires sont maintenant accessibles à tous les parents via la plateforme Educonnect. Il est important que les parents associent leur compte avec le même numéro de téléphone que celui transmis à l'école. Les codes ont été transmis aux nouvelles familles. Les familles doivent bien garder ses identifiants jusqu'en 3<sup>ème</sup>. Les parents peuvent aussi accéder aux attestations (savoir nager) etc...De nombreuses familles ont pu être reçues par les enseignantes pour un point à mi- année.

Question des parents délégués : Malgré la loi de 2013 qui encadre les devoirs écrits à domicile, de nombreux parents constatent qu'ils restent très présents. Pouvez-vous nous éclairer sur la mise en application de cette réglementation dans l'établissement ?

Les devoirs à faire à la maison peuvent être un travail oral (lecture ou recherche par exemple) ou des leçons à apprendre, telle est la réglementation actuelle.

La directrice explique ce que « devoirs à la maison » signifie dans les faits.

Comment apprendre une leçon en oralisant uniquement ? Ce sera peut-être efficace pour certains élèves mais pas pour tous. Comment « apprendre » des leçons de maths sans s'exercer ? L'oral suffit-il ? On peut connaître par cœur la leçon sur les Cod par exemple et être incapable de les trouver dans une phrase. Les enseignantes font de nombreux exercices en classe, on pourrait penser que c'est suffisant. Idéalement ça devrait l'être. Mais elles constatent d'année en année que les élèves ont de plus en plus de mal à mémoriser, même en classe.

De plus comment apprendre des mots d'orthographe uniquement oralement ? Comment apprendre une leçon sans écrire les mots importants ? Comment préparer un exposé sans écrire ou dessiner ? La trace écrite est un outil indispensable à la mémorisation. Les recherches montrent que les élèves qui relisent uniquement leurs leçons retiennent beaucoup moins bien que ceux qui utilisent d'autres stratégies de mémorisation : se questionner, réécrire, faire des cartes mentales « mind maps ».

Certaines familles sont en demande de devoirs, car elles voient que relire ou réciter une leçon ne suffit parfois pas. Les parents ne savent pas toujours comment aider leur enfant (constat lors des rdv, ils demandent comment faire). Un guidage via des leçons et exercices brefs, peuvent aider les familles qui souhaitent accompagner leur enfant.

Pour activer la mémoire, il faut un temps de réappropriation personnel après l'école. Souvent les parents peuvent s'organiser comme ils veulent sur la semaine, mais prendre à minima un temps de 30 min par semaine avec son enfant pour suivre sa scolarité est important. **Les devoirs sont ce support de lien parent/enfant.**

De plus la marche avec le collègue va être difficile si les élèves n'ont pas pris l'habitude de ce temps de travail personnel.

Donc les enseignantes ne donnent presque qu'exclusivement des leçons à apprendre. S'ajoute quelques exercices écrits facultatifs qui sont là pour aider les élèves.

Les enseignantes observent également deux tendances : les familles qui en veulent plus (plus de devoirs, de sorties, etc..) et un détachement de nombreuses autres familles (mots et cahiers non signés, les enfants disent que les parents ne regardent pas ce qu'ils font, photos dans le cartable plusieurs jours, LSU non signés, etc...).

L'équipe enseignante a décidé de faire preuve de bon sens et un juste milieu : habituer les élèves à un temps de travail personnel après l'école, insister sur les leçons et les devoirs de mémorisation et si nécessaire selon les besoins des élèves, mettre des exercices écrits facultatifs en quantité raisonnable.

De plus, le projet de nouveaux programmes pour le cycle 3 introduit une nouveauté majeure : la possibilité de donner des exercices écrits à réaliser en dehors du temps de classe. Le texte indique explicitement que ces exercices d'application et d'entraînement sont « indispensables » pour consolider les acquis. Le président du conseil supérieur des programmes affirme que les devoirs écrits hors classe n'accroissent pas les inégalités mais les réduisent.

### **3) Les projets et les budgets :**

#### **-ski de fond :**

Satisfaction des parents concernant le ski de fond : les parents souhaitent également souligner à quel point l'activité ski de fond est appréciée par les enfants. Ils attendent cette sortie chaque semaine avec impatience et en reviennent ravis. Merci aux équipes qui rendent cela possible, c'est une chance pour ceux qui ne font jamais de ski.

Pour les enseignantes, c'est une charge organisationnelle énorme. La question de la reconduction de ce projet de grande envergure se pose. Une réflexion est actuellement menée pour soit ne pas reconduire le projet, soit le proposer sous une forme condensée et ainsi limiter les trajets en bus. L'équipe enseignante remercie les parents qui ont accompagné les classes pour ces sorties, car c'est un investissement et du temps donné à l'école.

**-sorties scolaires :** l'équipe enseignante adapte chaque année les sorties aux projets des classes mais aussi au profil des classes (durée d'attention des élèves, handicaps particuliers à prendre en compte pour inclure tous les élèves). Chaque année les sorties peuvent donc être différentes. Soit la sortie est proposée pour tous, soit elle n'est pas proposée si un élève ne peut y participer, c'est le principe d'inclusion. Les enseignants sont responsables de la sécurité de tous.

Chaque enseignante avertira les familles de leur classe des sorties qui sont confirmées.

### L'école finance ces projets grâce à plusieurs apports :

-les budgets que la mairie alloue pour les transports et le financement des intervenants, mais aussi le budget matériel de fonctionnement.

-le Sou des écoles verse une participation annuelle à la coopérative scolaire + 500 € de participation pour la voile. Le financement du Sou provient des entrées liées aux actions que le Sou des écoles mène tout au long de l'année ainsi que d'une participation de la mairie.

-les participations des familles aux sorties permettent de financer les sorties quand les budgets sont dépassés.

-des subventions peuvent également être reçues pour monter certains projets ENS.

-les recettes liées aux ventes de photographies scolaires également (variable d'une année sur l'autre).

Par exemple, le ski de fond est financé par la mairie pour le budget transport, la location de matériel et le paiement des moiteurs ESF par les familles. Cette année nous avons également ajouté une partie des recettes des photographies scolaires ce qui a permis de baisser le montant demandé.

Le sou nous permet de financer, via le compte de la coopérative scolaire : le dépassement financier des sorties, l'achat de livres, de jeux pour la classe, de matériel pour les projets spécifique des classes.

L'école a également changé de compte de coopérative ce qui a pris plus de temps que prévu. Ce nouveau compte semble plus facile à gérer, car en ligne.

Par ailleurs, l'équipe enseignante a constaté en début d'année la perte des chèques de participation des familles à la semaine voile des CM2 de l'année passée. Ces chèques ont été jetés, suite au dégât des eaux qui a endommagé de nombreux cartons (classe d'Alice et direction). Cette information a été transmise aux familles des élèves de l'année passée et certaines familles ont accepté de redonner le montant demandé l'année passée, l'équipe enseignante les en remercie.

#### **4) La sécurité et le PPMS (plan particulier de mise en sureté) :**

Nous avons réalisé un exercice PPMS obligatoire, le second sera jeudi prochain.

Le 1<sup>er</sup> portait sur l'alerte attentat, les familles ont été prévenues à l'issue de l'exercice et les consignes transmises. Le second portera sur les risques majeurs. Chaque année ces exercices sont utiles pour développer les habitudes et les bons automatismes.

#### **5) Les temps périscolaires :**

Question des parents sur la qualité et quantité des repas : Malgré le fait que ce sujet ait déjà été abordé lors des précédents conseils, la réponse n'apparaît pas suffisante pour un grand nombre de parents. Y-a-t-il des actions prévues pour améliorer ce point ?

Les parents remontent que les quantités sont les mêmes du CP au CM2.

Les représentants de la mairie rappellent que les grammages sont issus de la réglementation européenne. Ils proposent aux parents qui ne sont pas satisfaits de leur faire remonter directement les situations via Thomas Gaudron. Celui-ci prendra le temps d'analyser la situation pour les enfants concernés car si certains ont faim, peut-être ne mangent-ils pas suffisamment. Cela sera traité au cas par cas en communiquant avec chaque famille. Il l'a déjà fait pour deux élèves depuis le début de l'année.

Les enseignantes rappellent que ceux qui n'ont pas eu le temps de prendre un petit déjeuner peuvent apporter des fruits frais ou des fruits secs à la récréation du matin.

Question des parents sur le traitement préférentiel de certains élèves sur les temps périscolaires. Certains parents s'interrogent sur un possible favoritisme envers des enfants du personnel.

La mairie pourra apporter des éléments de réponse quand des précisions seront apportées, car il est nécessaire de comprendre pour agir. Qui est concerné ? Dans quel cadre ? Quelles sont ces traitements préférentiels ? Les parents sont donc invités à se manifester directement auprès de Thomas Gaudron ou de la mairie pour donner plus de détails.

Le prochain conseil aura lieu le 16 juin 2025.

Signature de la secrétaire de séance :

Mme DELAGE enseignante :

*Candice Delage*

Présidente de séance, Madame TOURTELIER, directrice :

*Sonia Tourtelier*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonia Tourtelier', with a long horizontal flourish extending to the right.